

MILA

BERRI

« L'avenir est un lieu commode pour y mettre des songes » Anatole France

Année 1, n° 2 juillet 2008

Editorial Juillet 2008

Dans ce numéro :

Editorial	1
Notre présence au Conseil Municipal du 14/04/2008	2
Notre présence au Conseil Municipal du 02/06/2008	3
Carrefour des entrepre- neurs : SARL Hegatza	4
Les chemins de l'eau	5/6
Quel beau bilan !? Pas si évident, finalement !	7
Les moulins de Villefranque	7/8
Culture : Caroline Phillips	8
Institut Culturel Basque (E. Bachoc)	9
Agenda / Adhésion	10

Fort de votre soutien suite à la parution du premier bulletin du Mila Berri, il est apparu comme une nécessité d'apporter à tous une réponse aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser sur l'association.

Mila Berri c'est quoi ?

Mila Berri est une association loi 1901 dont l'objet est : « promouvoir l'information sur la vie et l'évolution du village de Villefranque, de proposer des projets novateurs et créer les conditions du débat ».

Pourquoi avoir créé cette association ?

Cette association est le prolongement naturel de notre désir à participer activement à la vie municipale.

Mila Berri ça sert à quoi ?

Mila Berri permet la diffusion la plus large possible de l'information sous toutes ses formes (compte rendu conseil municipal, réflexions sur les futurs dossiers,...), mais c'est aussi pour nos 4 élus un soutien dans les positions à tenir lors des conseils municipaux.

Qui est concerné par Mila Berri ?

Tous les Milafrangars qui souhaitent être associés à la vie du village, tous les nouveaux arrivants qui souhaitent comprendre les choix du passé et les enjeux à venir, tous les anciens attachés à l'identité du village et tous les jeunes motivés par le devenir de leur environnement.

Mila Berri est ouvert à qui ?

La participation à Mila Berri est ouverte à tous les villageois.

Qui compose Mila Berri ?

Les membres de la liste « Vivre et agir ensemble à Villefranque » composent le conseil d'administration de l'association Mila Berri.

Mila Berri ça fonctionne comment ?

Mila Berri veut être un lieu de réflexion ouvert à tous sur tous les thèmes qui concernent la commune. Dans cet esprit, diverses commissions à caractère permanent sont créées :

- Urbanisme, PLU, voirie, assainissement, bâtiment municipaux.
- Cadre de vie, environnement, développement durable,
- Finances,
- Affaires sociales,
- Commerce, artisanat,
- Villefranque et sa représentation
- Vie culturelle et sportive.

Comment se finance « Mila Berri » ?

Mila Berri se finance par l'adhésion des membres, la cotisation annuelle 2008 est de 10€ .

Mila Berri - www.milaberri.com : double emploi ?

Les contraintes de parution ne nous permettent pas toujours d'être aussi complets que nous le souhaiterions. De ce fait, le site internet intervient comme un complément au bulletin et nous permet ainsi d'être plus réactifs à l'actualité du village.

Le Bureau.

Mila Berri :

Responsable publication :
Roger Harguindeguy

Comité de Rédaction :
Franck Voragen,

Françoise Malle,
Marie-Do Daguerre,
Philippe Forsans,
Sébastien Duprat

Responsable diffusion :
René Gillet

Notre présence au Conseil Municipal : 14 avril 2008

Ordre du jour :

Information sur les décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du code général des communes.

1. Nomination des délégués du Syndicat Nive Adour Ursuya
2. Affectation du résultat d'exploitation - année 2007- Budget multiple rural
3. Budgets primitifs 2008:
 - a) Budget communal - Section d'Investissement
 - b) Budget CCAS - Section de Fonctionnement
 - c) Budget Cimetière - Section de Fonctionnement et d'Investissement
 - d) Budget locaux commerciaux - Section de Fonctionnement et d'Investissement
4. Commission du Centre Communal d'Action Sociale
5. Fixation des taux d'imposition année 2008
6. Subventions 2008
7. Délégation pour la signature des actes en la forme administrative

Questions diverses.

Appel : absences :

Mademoiselle SENAC, procuration M. Roland Damestoy, Madame DRAGON, procuration M. Nicolas Hirigoyen

Lecture des délibérations de la réunion du 31/03/2008; en fait, lecture de l'ordre du jour, puis M. Le maire fait circuler le cahier pour signature par l'ensemble des conseillers.

Mme Belet est nommée secrétaire de séance. Ouverture de séance:

1. Nomination des délégués du Syndicat

Nive Adour Ursuya : point reporté, en raison d'un manque d'informations notamment sur le PLR (Plan Local de Randonnée).

2. Affectation du résultat d'exploitation - année 2007- Budget multiple rural :

1110€ d'excédent: affectation en réserves (excédent antérieur de fonctionnement). Le commerçant principal a demandé une révision de son loyer. Cette demande sera étudiée rapidement.

3. Budgets primitifs 2008 :

Budget communal: section d'investissement. Voici quelques points à noter:

Sur 878 565€ d'investissements prévus en 2007, seulement 237 264,05€ ont été réalisés l'an dernier! (Pourquoi donc ?!) Le solde est donc reporté sur le budget 2008.

Plus de 600 000€ prévus pour la construction d'un local technique (dont plus 50 000€ de frais d'architecte) !!

100 000€ de frais de voirie (travaux d'entretien).

32 349€: achat foncier (Barthes).

14 500€ menuiserie PVC école publique.

4 485€: ralentisseurs écoles.

27 407€: SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

9 078€: carrefour Mendiburua; 4 605: poste incendie.

20 000€: peinture Maison pour tous.

41 000€: couverture Maison pour tous.

5 000€: réaménagement maison Labia...

Un emprunt de 377 544€ est noté sur le budget d'investissement pour qu'il soit équilibré. Par contre, il ne sera pas réalisé, la commune étant déjà suffisamment endettée, mais le produit de la vente de terrains communaux viendra finalement équilibrer ce budget.

Le budget d'investissement est voté par 15 voix pour, 3 contre (Annie V., Joël C. et Sébastien D.) et 1 abstention (Jean-Marc D.).

Budget CCAS - Section de Fonctionnement:

Recettes: 6348€ - Dépenses: 1100€ (transport 3° âge), 500€ secours, et 4748€ de dépenses exceptionnelles prévues (pour équilibre).

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budget Cimetière-Section de Fonctionnement et d'Investissement:

Il reste environ une trentaine de caveaux à vendre.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budget locaux commerciaux - Section de Fonctionnement et d'Investissement:

Il faut essayer de louer le local disponible. Un panneau 'A Louer' sera mis devant le local. Le budget est approuvé à l'unanimité.

4. Commission du Centre Communal d'Action Sociale

Il y aura 7 membres: le maire, 3 personnes de la mairie et 3 personnes extérieures.

5. Fixation des taux d'imposition année 2008

M. le maire propose de conserver les taux d'imposition 2008 de la commune inchangés par rapport à 2007 (et 2006). La raison essentielle de ce choix repose sur le fait que les taux de l'intercommunalité vont augmenter. Ce point est approuvé à l'unanimité.

D'autre part, M. le maire nous annonce qu'il est probable que la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unifiée) entre en vigueur dans les 6 années à venir. Cela veut dire que c'est la communauté des communes qui percevra la Taxe Professionnelle qui revient actuellement à chaque Commune !

6. Subventions 2008

117 450€ à distribuer aux différentes associations. M. le maire a repris les dotations de 2007 en arrondissant les chiffres. La plus grosse subvention revient à Niminoak (41 000€).

7. Délégation pour la signature des actes en la forme administrative : ?? (voir point 10 du C.M. suivant)

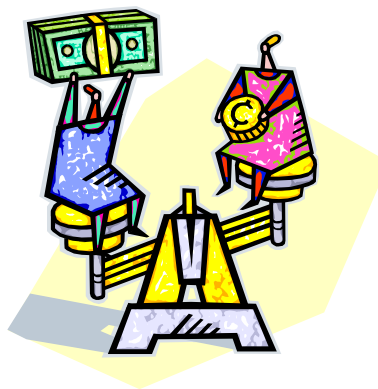
Questions diverses :

Le 21/04/2008 aura lieu une réunion de l'intercommunalité Nivadour.

Mouguerre et St-Pierre d'Irube ont le projet «IKEA»; Mouguerre, le prolongement du Centre Européen de Fret vers Lahonce, une crèche pour Mouguerre et Urcoit. Il reste à déterminer un endroit pour accueillir les gens du voyage.

Villefranque a-t-il un projet à défendre dans ce budget ? Réponse du maire: NON.

La réunion s'est terminée avec la prise de photo de l'ensemble du Conseil Municipal pour le Milafranga.



Notre présence au Conseil Municipal : 02 juin 2008

Absente excusée : A. Vivier (procuration donnée à S. Duprat)
Joël Bisauta nommé secrétaire de séance.

Explication de Robert Dufourcq sur la première ligne mentionnée sur l'ordre du jour de chaque séance :

Le Maire doit informer les élus de tous les marchés passés entre deux réunions du conseil.

Ordre du jour :

1- Construction d'un atelier communal - (demande de subvention)

R Damestoy : le projet initial du local technique avait été étudié sous l'ancien mandat pour le budget, cependant, une nouvelle étude pour réduire le coût a été demandée au même architecte Monsieur Couteau (nelle proposit° à 363 471 €HT)

Pour déposer une demande de subvention il faut :

- présenter un dossier chiffré,
- une délibération du conseil municipal,
- le rapport de la commission d'hygiène et de sécurité : demandé par la mairie : rapport désastreux vu l'état actuel des locaux.

Possibilité de solliciter l'état et le département pour obtenir une subvention de 20 à 35%.

J M Duhalde faisant partie de la commission bâtiment s'étonne de ne pas avoir été convié à cette réflexion et demande quelques détails sur les plans.

R Damestoy : il s'agit uniquement de modifications pour un nouveau chiffrage, les plans seront présentés lors d'une prochaine réunion de la commission. Il s'agit d'un bâtiment en dur, avec un étage pour un maximum de superficie rien n'est encore décidé, R Damestoy fait allusion à l'article du « Mila Berri » qui traite du coût du projet de ce bâtiment communal... il dénonce ce bulletin et devient rapidement plus hostile...



2- Convention d'objectifs avec l'association Niminoak

Convention signée chaque année avec l'association pour l'octroi d'un budget de 41 000€ + 2 150€ pour le ménage.

3 - Convention d'utilisation des locaux de l'école publique par l'association Niminoak :

Convention tripartite (mairie- Directrice école- présidente association Niminoak) pour utilisation des salles de classe. Durant les vacances une salle de classe sera spécialement affectée aux ados du « point jeune ».

4 - Convention d'utilisation de la cantine par l'association Niminoak : Idem convention avec l'école, l'association se charge de l'assurance.

5- Fournitures scolaires année 2008 :

Livres et fournitures scolaires pour l'école publique.

Budgété 7 334€, dépense réalisée 1 332,18 €.

6 - Subvention OGEC année 2008 :

Budget 60 880; réalité 60 479€.

La commune s'engage à procéder toujours avec les mêmes bases de calcul ceci afin de ne pas pénaliser le forfait communal alloué à l'école privée.

7- Syndicat Nive Adour Ursuya - Plan Local de Randonnées :

JL Chouzenoux : Ces chemins laissés à l'abandon ont été nettoyés il y a quelques mois par des bénévoles. Un tracé existe déjà (balisé en bleu et vert long de 11kms 400m de

dénivelé) cependant pour en donner compétence au syndicat Nive Adour Ursuya une délibération du CM s'impose. Cette adhésion permettrait de référencer ce parcours dans des revues de randonnées en Pays Basque. L'entretien de ces chemins est à la charge de la commune plusieurs solutions sont envisageables et seront étudiées ultérieurement.

8 - Echange de terrain entre la Commune de Villefranque et Monsieur Unhassobiscay -actes relatifs à l'échange.

Cet échange est en lien direct avec le chemin de randonnée qui passe par la propriété de Monsieur Unhassobiscay et avec lequel des arrangements sont proposés.

9 - Division de la propriété Labia.

L'office des HLM aménage deux appartement au 1^{er} étage de la maison "Labia" pour pouvoir établir le bail il faut créer une copropriété entre les 2 appartements et le local du Kiné. Il s'agirait de bail de 50 à 55 ans (la durée du bail est calculée d'après le montant des travaux), la durée du bail proposé sera donc revu à la baisse.

10 - Actes en la forme administrative.

Acte que peut ordonner le Maire (vente d'une bande de terrain par exemple) la maison des communes prépare l'acte sans passer par le notaire.

Procuration donnée à R. Damestoy.

11 - Prix de vente des terrains de la commune.

6 ou 7 terrains communaux seront vendus avant la présentation définitive du PLU, car plus tard ces terrains seront gelés. 4 se situent sur la route des cimes, 3 au quartier bas (chemin de Bellevue).

Le prix actuel d'un terrain est estimé à 130 000€ et 120 000 € (suivant le dénivelé du terrain)

La commission chargée de l'urbanisme se réunira pour fixer un critère de choix pour l'attribution de ces terrains, et établir une close afin de bloquer la spéculation.

Pas de réserve foncière pour l'instant, mais incitation à construire des maisons mitoyennes.

M St Esteven fait part d'une demande de 4 jeunes du village à la recherche d'un terrain et qui ont projet d'une maison sur 2 niveaux.

La mairie propose un terrain avec assainissement (obligatoire pour ce type de construction) situé à côté des HLM. Sur ce terrain d'une superficie de 3 000m² possibilité de céder 1 000m² au prix de 160 000 €.

12 - Désignation d'un géomètre pour le bornage des terrains de la commune.

Le cabinet Foucault-Dufourcq est retenu, il intervient depuis de nombreuses années sur la commune, ces honoraires sont conventionnés.

S Duprat s'interroge sur la légalité quant au lien de parenté avec le Maire. Ce dernier s'est renseigné : c'est tout à fait légal et pas pénalisant.

13 - Commission communale des impôts directs - désignation des 12 membres titulaires et des 12 suppléants.

Il s'agit d'une commission dont les membres choisis par le maire a pour but d'informer la mairie et les impôts de toute irrégularité entre les permis de construire et la réalité de la construction. Cette commission est à l'origine de la réévaluation des classifications des constructions pour le calcul de l'impôt. Elle fonctionne par dénonciation, par étude des dossiers et vérifications...

Suite du compte-rendu au prochain Mila Berri. En attendant, vous le retrouverez en entier sur le site :

<http://www.milaberry.com>

Carrefour des Entrepreneurs : Par passion de l'architecture basque

Villefranque est riche de talents, de femmes et d'hommes qui osent risquer l'aventure en s'installant à leur compte.

En battant le pavé, Mila Berri, a rencontré la société Hegatza, spécialisée dans la restauration et la construction de charpentes.

Daniel, un des associés, a accepté de répondre à nos questions.

Mila Berri : « Vous avez créé la société Hegatza en l'an 2000, avec deux autres associés, pouvez nous raconter son démarrage ? »

Daniel. « Nous étions trois collègues de travail employés dans une entreprise de la région dont l'activité principale était l'assemblage et la pose de charpentes pour du logement collectif et de gros ensembles. C'est à cette époque que notre employeur a décidé de vendre et nous avons alors décidé de voler de nos propres ailes en créant notre entreprise.

Nous voulions faire autre chose que de la charpente industrielle et revenir aux sources de notre métier : le travail du bois, de la belle toiture, dans le respect de la plus pure architecture basque.

Le contact direct avec le client, le travail à façon, nous ont décidés dans notre choix. Enfin, le fait d'être son propre patron a également été déterminant. »

MB : « Pourquoi avoir choisi de vous installer à Villefranque ? »

Daniel. « Dans un premier temps, nous nous sommes installés à Itxassou, là où nous avons pu trouver un local. Ce n'est que très récemment que nous avons acheté un terrain à Villefranque. En fait nous voulions nous rapprocher de l'agglomération du BAB ou l'activité de construction et de rénovation est importante. »

MB : « Parlez nous du cœur de votre métier ? »

Daniel. « Nous sommes des charpentiers au sens premier du terme. Nous achetons le bois, pour construire des charpentes ou restaurer de vieilles toitures. C'est du sur mesure à l'ancienne. Nous sommes aussi couvreurs.

Jean Baptiste un de nos associés est un passionné de vieux bois. Pour des clients, il déniche les vieilles poutres en chêne et leur redonne vie dans des charpentes traditionnelles, dans des planchers rustiques ou des abris d'un autre temps...mais par-dessus tout, nous sommes des passionnés du style basque, dans ce qu'il a de plus traditionnel, ses colombages, le travail des poutres etc...

Nous répondons également aux demandes particulières de pose de menuiserie, de terrasses, d'encadrement de balcons... »

MB : « Comment envisagez vous les années à venir ? »

Daniel. « S'installer à son compte est un risque et il faut s'investir à fond. C'est un métier passionnant mais difficile physiquement et aujourd'hui l'administratif est de plus en plus lourd. Les marges dégagées restent modestes et il faut être très vigilant. La concurrence est importante et après des années de forte

croissance, le secteur connaît une accalmie.

En 8 ans, nous avons constitué et fidélisé une clientèle qui nous permet aujourd'hui d'envisager l'avenir de manière sereine.

La satisfaction de nos clients demeure notre meilleur atout pour l'avenir. ».

SARL HEGATZA : olain86@hotmail.fr

Création 2000 - 5 Salariés - C.A. 500 000 €

Propos recueillis pour Mila Berri par S Duprat.



Les chemins de l'eau

La protection de la nature, la conservation du milieu naturel, la préservation de l'environnement sont aujourd'hui une priorité. Chaque jour, chacun d'entre nous utilise de l'eau pour boire, pour son hygiène. Chaque jour chacun d'entre nous rejette après usage des eaux usées qui doivent être épurées avant de retourner dans la nature.

Les communes ont la responsabilité de l'eau et de l'assainissement qu'il soit collectif ou individuel. Elles exercent cette compétence elles-mêmes ou au travers des structures Intercommunales.

Les enjeux sont très importants tant au niveau financier, (coûts des investissements) qu'au niveau urbanisme, (problématique de l'habitat dispersé) qu'au niveau santé publique et préservation de l'environnement.

Mila Berri, au travers de cette étude vous présentera :

- la législation sur l'eau et l'assainissement
- L'organisation et la gestion des réseaux et des traitements de l'eau potable et des eaux usées sur notre commune
- Enfin, nous étudierons le retard très important de l'assainissement collectif sur Villefranque comparé aux villages voisins et envisagerons les priorités à définir.

I) « L'esprit des lois » sur l'eau.

Pourquoi protéger l'eau ?

L'activité de l'homme est à l'origine de pollutions nombreuses des eaux de rivières et plus généralement de toutes les ressources en eau. Ces contaminations rendent les eaux en leur état, impropres à la consommation humaine. **La première raison est donc de préserver et protéger l'eau pour sauver la vie et le devenir de l'homme.** Il s'agit de la santé et de la salubrité publique.

Les besoins en eau augmentent considérablement en raison du développement mais aussi en raison de l'accroissement de la population. Les évolutions climatiques démontrent que la ressource en eau n'est pas inépuisable. **La deuxième raison est de protéger la ressource qui s'épuise.**

Les conséquences du rejet dans la nature des eaux utilisées par l'Homme sont dramatiques sur la flore et la faune. **La troisième raison est de protéger l'écosystème** dans lequel nous vivons, qui nous accueille et sans lequel la vie n'est pas possible.

La loi sur l'eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous et son accès est un droit »

C'est le premier article de **la loi sur l'eau du 4 janvier 1992**. Cette loi rappelle les enjeux fondamentaux de la protection de l'eau et définit la police et la gestion de l'eau notamment en matière d'assainissement collectif et individuel.

La deuxième grande **loi sur l'eau du 30 décembre 2006**, tout en reprenant l'esprit de la précédente a pour but d'empêcher tous rejets d'eaux usées dans la nature. Toutes les eaux doivent être impérativement traitées et purifiées avant de revenir dans le milieu naturel. Le pouvoir des maires est renforcé mais leur devoir aussi.

Protection de l'eau et santé publique.

L'eau du robinet que nous buvons provient en grande partie de la Nive. Elle est traitée afin de devenir potable. L'eau de la Nive provient de tous les affluents que le petit ruisseau, qui prend sa source dans la forêt d'Orion, rencontre lors de sa descente vers Bayonne. Ces derniers sont alimentés par l'eau de pluie de ruissellement et de sources.

Imaginez-vous ce que cette eau rencontre sur son chemin ? Elle se charge en pollution de tout genre et notamment d'eaux usées provenant de toutes les fosses septiques des bassins versants.

Imaginez l'état sanitaire de nos ruisseaux, de nos fleuves et des efforts à faire pour rendre cette eau propre à la consommation.

Les communes et les villes balnéaires font des efforts considérables pour éliminer tous rejets dans la nature. Mais ces efforts sont vains si les villages en amont ne font pas les mêmes efforts.

Aujourd'hui, la protection de l'eau est un combat de santé publique car nous sommes devenus trop nombreux sur un petit espace pour continuer à polluer comme avant au risque de nous empoisonner...



II) Les réseaux de l'eau et leurs gestions sur Villefranque L'eau potable :

Villefranque adhère au syndicat **URA**, pour son approvisionnement en eau potable et pour la gestion de son assainissement collectif.

URA regroupe 16 communes : Urçuit, Urt, Mouguerre, Lahonce, Saint-Pierre d'Irube, Villefranque, Ustaritz, Jatxou, Halsou, Larressore, Cambo, Itxassou, Bassussarry, Arcangues, Arbonne et Ahetze.

Pour les 18.000 abonnés concernés URA se fournit en eau pour 50% au SMUN (syndicat mixte de l'usine de la Nive) pour 25% dans des forages dans le lit majeur de la Nive (ERERREPIRA) et 25% de la régie de Bayonne.

Les chemins de l'eau (suite)

URA a passé un contrat de délégation de service public à la Lyonnaise des Eaux, ce dernier arrive à échéance fin 2008...

L'assainissement collectif :

De même, le syndicat URA gère l'assainissement collectif des eaux usées, pour les mêmes communes à l'exception de CAMBO. Tous les investissements sont faits par le syndicat; il y a 18000 compteurs d'eau, 11000 foyers sont raccordés à l'assainissement collectif soit 61% des habitants.

23% seulement sur Villefranque !

Nous constatons une forte disparité en matière de raccordement au tout à l'égout entre les communes. Les prochains investissements prévus concernent la mise aux normes des stations d'épuration existantes et non pas l'extension du réseau.

Ce réseau ainsi que les stations sont gérés par la Lyonnaise des Eaux.

L'assainissement individuel :

Villefranque adhère au syndicat UR GARBITZE, pour la gestion de son assainissement individuel, il est composé de dix communes de la vallée de la Nive (Louhossoa, Espelette, Ixassou Halsou, Jatxou, Larressore, Ustaritz, Saint Pierre d'Irube, Bassussarry, et Villefranque).

Depuis la loi sur l'eau de 1992 les Maires ont l'obligation de s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans leur commune. **28% des assainissements individuels sur Villefranque posent des problèmes de pollution d'après le rapport annuel 2007 de UR GARBITZE.**



III) L'Etat de l'assainissement sur Villefranque

Les limites de l'assainissement individuel par épandage :

Un environnement préservé passe par un traitement des eaux usées. Mais lorsque le raccordement à l'égout n'est pas possible, (habitat dispersé, absence de tout à l'égout) d'autres solutions sont mises en œuvre : C'est l'assainissement autonome. Ce type d'assainissement est généralement constitué d'une fosse septique et d'un système de traitement et d'infiltration dans le sol. (Zone d'épandage)

Ce système, présent à 80% sur Villefranque, permet normalement de traiter en partie les eaux usées en garantissant de bonnes conditions sanitaires et en préservant l'environnement. Sauf que, dans nos villages, les sols très argileux empêchent et gênent l'épandage des eaux usées. Ce système fonctionne bien dans les sols sableux et moins bien dans nos sols.

D'autre part, l'habitat sur Villefranque devient de plus en plus dense dans certains quartiers

Ce type d'assainissement nécessite de l'espace donc de grands terrains. La configuration pentue des terrains de notre village

accentue les nuisances de ce système ou les maisons du bas reçoivent les eaux des maisons du haut...

Le retard de l'assainissement collectif sur Villefranque :

La longueur totale du réseau du Syndicat Ura est de plus de 225 km. Sur Villefranque il est seulement de 4,392 km.

Il concerne une partie du centre bourg et le lotissement Mendiburua. (La loi imposant le tout à l'égout pour urbaniser en lotissement).

La station d'épuration de Villefranque se trouve à côté de la passerelle de la Nive. Sa capacité, équivalent habitant, est de 1200 personnes. Elle fonctionne correctement depuis 2005 après de nombreux soucis. Le problème est qu'aujourd'hui avec plus de 208 raccordements nous approchons de la saturation. Nous pouvons encore raccorder une cinquantaine d'habitations.

Le caractère vallonné de Villefranque et son territoire assez étendu sont des contraintes fortes pour une généralisation de l'assainissement collectif. Ses quartiers dispersés et très éloignés du centre bourg limitent aujourd'hui l'extension du tout à l'égout.

Nous ne pouvons que déplorer dans la construction récente, de notre unique station d'épuration, sa si petite capacité alors qu'il aurait fallu prévoir le double.

Nous ne pouvons que déplorer le retard de l'extension du réseau qui ne progresse et ne progressera que sous la pression de

promoteurs et de leurs grands projets d'urbanisation.

L'assainissement collectif doit être porté par une volonté politique forte

Le but de l'assainissement collectif n'est pas d'être fait ou de s'étendre pour permettre la mise en construction de nouveaux lotissements. L'assainissement collectif est un droit et un devoir de ne plus polluer par le rejet des eaux usées dans la nature.

La priorité aujourd'hui est de le généraliser le plus possible pour les habitants de Villefranque et pas uniquement pour les habitants à venir.

Le syndicat Ura n'a pas prévu pour l'instant d'extension dans notre village du réseau. Sa priorité est la mise aux normes et la construction sur d'autres communes de stations d'épuration.

Il est vraiment regrettable que Villefranque soit avec Halsou la commune dont le réseau est le plus faible.

Une des grandes priorités aujourd'hui, devrait être l'extension du réseau du tout à l'égout, notamment sur le quartier Bas, dans la zone artisanale Duboscoa, ainsi que dans le quartier de l'ancienne tannerie. Nous devons nous faire entendre auprès des autres communes et du syndicat URA pour que l'assainissement collectif sur Villefranque soit une priorité.

Mais sans volonté politique affirmée nous resterons toujours le village éloigné et en retard...

Philippe Forsans, Sébastien Duprat, Roger Harguindeguy.

Quel Beau bilan !? Pas si évident, finalement...

Le Gure Milafranga, dont nous saluons le retour, nous expose les comptes de la Commune au 31/12/2007. Nous voulons à notre tour commenter cette « photographie ».

On nous explique ce qu'est un bilan, mais le problème, c'est que la notion de bilan, pour une Commune, ça n'existe pas !

Pourquoi donc n'est-ce pas un bilan ? L'auteur de l'article nous donne la réponse lui-même : pour l'actif (c'est-à-dire le patrimoine) de la Commune, c'est la valeur d'acquisition qui est comptabilisée et non la valeur vénale des différents biens.

Le Receveur des Impôts établit effectivement un bilan, mais qui n'est en fait qu'une comptabilisation historique des flux financiers.

Pour nous démontrer que la Commune est suffisamment riche pour faire face à ses dettes, il est précisé que les plus values latentes des terrains communaux ne sont pas prises en compte.

Première remarque : la Commune ne possède-t-elle que des terrains constructibles (ou en passe de l'être...), dont la valeur aurait sans conteste augmenté ?

Deuxièmement, ce qui est valable dans un sens, ne devrait-il pas l'être dans l'autre ? En effet, l'article ne fait pas état des moins values latentes. Or, tout le monde sait bien qu'un bâtiment ou une construction perd de sa valeur dans le temps, et comme il n'y a pas de notion d'amortissement dans la comptabilité publique (sauf quelques rares cas), la valeur d'origine est bien entendu sur évaluée.

Alors admettons que les plus values et les moins values se neutralisent, il ne faut pas être grand expert en comptabilité pour remarquer que les 3786K€ de « réseaux », qui représentent 44% de l'actif immobilisé, n'ont strictement aucune valeur !

En effet, peut-on raisonnablement considérer que le cumul du financement de tous les travaux de voiries effectués par la Commune depuis des années, soit une richesse et un patrimoine pour Villefranque ?!! De qui se moque-t-on ? Cela n'a strictement aucune valeur : pourrions-nous revendre et tirer profit des travaux de réfection d'une route communale effectué il y a 20, 10 ou 5 ans ?

Si nous excluons donc ce montant de l'actif, nous n'avons plus un endettement de 22,8%, mais bien de 38,9% du patrimoine (supposé) total de la Commune ! Ce n'est pas tout à fait pareil !

Mila Berri ne colporte pas une rumeur de fort taux d'endettement : Villefranque a **bien** un taux d'endettement deux fois plus élevé qu'une commune de taille équivalente.

Mila Berri ne cherche pas à faire peur aux villageois, mais cherche à informer tout simplement. Combien de Milanfrangar connaissaient le niveau d'endettement avant la campagne électorale ?

Mila Berri s'informe, informe et pose des questions (dont nous attendons toujours les réponses). En voici encore une : pourquoi la Commune s'est-elle entêtée à s'endetter de la sorte ? Nous souhaiterions connaître la stratégie de l'équipe sortante. 24 emprunts en cours au 31/12/2006 (renégociés d'après nos informations depuis) ! Y-a-t-il un avantage pour les habitants à payer autant d'intérêts aux banquiers (94 000€ de moyenne par an sur la période 2001-2006) ?

Enfin, la rumeur sur l'incapacité de Villefranque à emprunter de nouveau, est tout simplement issue du Conseil Municipal qui est dans l'obligation de vendre des terrains communaux pour financer le projet (et quel projet !) de local technique à 500 000€ !!

Le sujet des finances est considéré par Mila berri comme suffisamment important et complexe, pour ne pas se résumer à un simple constat des lieux. C'est dans cet esprit que nous resteront vigilants sur l'évolution du déficit et des dépenses associées, fidèle à notre engagement électoral de transparence.

Roger HARGUINDEGUY

Les moulins de Villefranque

Celui qui possédait le moulin possédait le pain.

Celui qui possédait le pain possédait le pouvoir.

Villefranque et la famille Larralde n'ont pas failli à la tradition en gérant 5 installations sur la commune. La première mention trouvée parle d'un achat des $\frac{3}{4}$ d'une pièce d'eau par Jean de Garat (Larraldia), le juin 1419 ; le quart restant sera vendu le 25 mai 1420 aux Urtubie (Urrugne). L'affaire ne date pas d'aujourd'hui.

L'eau était l'énergie de l'époque et on la stockait dans des nasses d'un hectare parfois. Restait à les localiser. J'ai eu la chance de piloter Nathalie Rillot, une chercheuse qui prépare une thèse de doctorat sur les Larralde, et on a tout trouvé. Tout.

Le moulin de Miotz, au Quartier-Bas, il en reste une belle ruine, il utilisait l'eau de la Nive, stockée dans la plaine où l'on vient de couper les carolins du château d'Arcangues. Ce moulin pêchait en filtrant l'eau de la Nive, un système de piquets plantés dans le lit du fleuve dérivait les poissons vers le moulin. Le centre équestre placé de l'autre côté, sur le chemin de halage, s'appelle toujours Naza.

Le moulin Eyherattoa, sur le ruisseau du même nom, il est en cours de rénovation et on connaît le petit bief au bord de la route, juste au virage ! Mais avant la nasse couvrait toute la prairie qui est au nord, de plus un canal (il reste des pierres) amenait l'eau depuis Aintzia.



.../...

Caroline Phillips : Californiatik Milafrangarat



Je suis née à Oakland (à 15 km de San Francisco) d'où viennent des musiciens célèbres : Barry White, Lionel Richie, Pointer Sisters, Tower of Power, Chris Issak.. J'ai toujours baigné dans l'art et la culture grâce à des parents "hippies" (ils ont bien changé depuis!) et une grand-mère très cultivée qui m'emmenait voir des

ballets, des pièces de théâtre et écouter des symphonies.

Très tôt je me suis intéressée au théâtre, à la comédie musicale et au piano. A l'époque j'écoutais également les Beatles, les B52's, Elvis Costello ou du disco. J'aimais beaucoup les séries "kitch" des années 60 comme "Star Trek", "I Dream of Jeannie" ou "La Croisière s'amuse"(et oui !). Normal, en 1976 j'avais 12 ans.

Au lycée j'ai suivi un cursus artistique, des cours de théâtre, de danse et de musique tous les jours. J'ai suivi des cours de piano classique jusqu'à l'âge de 13 ans, c'est à cette époque que j'ai démarré le chant, notamment la comédie musicale.

J'ai appris le français dans une colonie de vacances qui s'appelait "La Joie de Vivre" dans les montagnes des Sierras Nevadas en Californie avec des cours de français le matin et des activités l'après-midi comme la voile ou l'escalade. A l'âge de 15 ans je parlais couramment le français avec un accent américain assez fort.

Après un voyage initiatique de trois mois en Europe avec ma grand-mère et mon bac en poche, j'ai démarré l'université à 17 ans pour étudier le théâtre et le français à Los Angeles (University at California Northridge et University of California à Los Angeles - UCLA).

A 19 ans je m'installe à Paris et je suis diplômée (licence) de l'Université de la Sorbonne Paris IV en lettres modernes.. Je suis des cours de chant classique pendant 5 ans (j'ai gagné le concours Léopold Bellan en 'supérieur' avec "Una Voce Poco Fa" de Rossini) tout en donnant des cours d'aérobic dans les salles de sport Parisiennes et en chantant à l'ambassade des US et dans des boîtes de jazz (Les Bouchons, Le Duc des Lombards..).

En 1987 je commence à composer et à faire des arrangements musicaux en utilisant l'informatique (Atari et Mac). En 1989 je retourne en Californie pour étudier l'orchestration musicale assistée par ordinateur à UCLA. De retour à Paris en 1992, je travaille comme musicienne et je découvre le Pays Basque. J'ai rencontré celui qui est devenu mon mari, Mixel Ducau (grand musicien basque, cofondateur du groupe Errobi, arrangeur, producteur, l'autre artiste de notre duo « Bidaia »...) dans un studio de musique où j'avais été embauché pour faire des voix sur un disque et pour des pub.

Depuis 1992 je vie au Pays Basque, d'abord à Bayonne et depuis 2004 à Villefranque. Le grand-père et grand-oncle de Mixel étaient charpentiers à Villefranque mais sont morts à la guerre de 1914-1918 (leurs noms - Ducau - sont inscrits sur le monument aux morts au cimetière de Villefranque).

Activités musicales

En tant qu'artiste, avec Mixel, nous avons sorti 4 CD - dont le dernier s'appelle « Bidaia Duo » (www.bidaia.com) et est distribué par Agorila. Avec Bidaia je joue de la vielle à roue et je chante - nous avons notamment joué à Villefranque pour les fêtes en 2006. Je continue à jouer du piano et à travailler le chant classique. Le mardi soir je dirige une chorale féminine, appelé « Koloreak » à Ustaritz (Association des Labourdins) et je suis également la « Disco Queen » du groupe de disco « Discoballs » qui se produit de temps à autre, notamment pour la Fête de la Musique à Bayonne.

Toute cette activité pourrait vous donner l'impression que je ne fais que de la musique mais... Autodidacte totale en « e-business », j'ai découvert le Web en 1995 et cette passion pour le web m'a amenée à créer une agence de communication sur Internet. En mai 1996 j'ai intégré l'incubateur d'entreprises à la Technopole Izarbel à Bidart et j'ai créé la société Phillips Internet Consulting en décembre 1996. Aujourd'hui je dirige Phillips Internet Consulting depuis 12 ans, agence web à Bayonne qui emploie 10 personnes. Nous sommes spécialisés dans la création de sites web et de boutiques en-ligne.

Nos clients sont des grands groupes, PME-PMI et collectivités.

Propos recueillis pour Mila berri par A. Vivier

Les moulins de Villefranque (suite)

Le petit Eyherattoa. L'eau de ce moulin et l'eau du ruisseau éponyme étaient récupérés 200m plus bas avant Harguinttoa, on retrouve quelques pierres au bord du ruisseau.

Le moulin de Garat, ou de Biriato, ou de Larralde, sur l'emplacement du barrage écrêteur construit en bas de Larraldia. Lors de la construction de ce dernier les pierres étaient bien visibles.

Le moulin de Poyloa, sur la route de Bayonne, dont la nasse recouvrait toutes les plantations de Bordaberria. Un très grand moulin qui traitait même le blé pour Bayonne. Sur le bord de la route, partant de ce moulin et traversant la route

à Uhartia, il subsiste un ruisseau bien rectiligne. C'est en fait le canal par lequel arrivait le grain embarqué, tiré par des chevaux. Les petites galupes repartaient par la plaine d'Ansot et la Nive sous les arceaux de Bayonne.

Il reste, en limite de Jatxou, **le moulin de Buztingorria**, avec son spectaculaire mur de barrage aussi haut que la maison. Ce moulin appartenait à la maison noble de Faldracón (Sorta ou Sorhueta aujourd'hui) près de la chapelle Saint Sauveur de Jatxou.

Ces nasses sont visibles sur le cadastre Napoléon de 1813.

Landaxoko

Photo : Le moulin de **Buztingorria** : le bief ou réservoir était immense

Institut Culturel Basque / **EUSKAL KULTUR ERAKUNDEA**

Mila berri : Egun on, Erramun Bachoc.

Vous connaissez l'Institut culturel basque, que vous avez présidé pendant 10 ans. Quand et comment est née cette institution ?

Erramun : Je faisais partie de la délégation (associatifs, députés, préfet) qui a négocié en mai 1990 au ministère de la Culture, à l'époque de Jack Lang. Nous voulions un organisme durable, subventionné par les finances publiques et le mécénat pour soutenir l'extraordinaire travail que font les associations culturelles basques.

MB : Qu'avez-vous obtenu ?

Erramun : On a obtenu l'Institut culturel Basque - Euskal kultur erakundea, logé au Château Lota à Ustaritz.



Quatre fois par an, les représentants de l'Etat (Préfet et DRAC), Région, Département, Communes se réunissent avec les délégués des associations, le président Mikel Erramoussé et le directeur général Pantxoia Etchegoin. L'objectif est de définir et réaliser le programme annuel dans les domaines des créations et diffusions, en théâtre ou pastorale, édition et bertsu improvisés, avec les radios et en audiovisuel, avec les groupes de danse et les chorales, au plan du patrimoine et de l'environnement. Pour mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. Car la culture est chose importante, c'est la qualité de la vie. La culture basque fait partie du patrimoine universel que nous seuls sommes capables de sauvegarder et de développer

MB : Peut-on faire le bilan de 18 ans d'activité ?

Erramun : Au mois de mars, les représentants des pouvoirs publics, les délégués des 106 associations et des 145 communes se réunissent en assemblée générale pour faire le bilan.

Par exemple en 2006 avec 806.582€ d'aide, l'équipe de 7 professionnels a réalisé 171 actions propres, soutenu 56 associations, travaillé avec 76 partenaires différents dont 25 communes et fait intervenir, dans le cadre de ses projets, 83 artistes basques. Et donc tout ceci est à multiplier par 18.

MB : Quelle est la place des Communes comme Villefranque dans toute cette activité ?

Erramun : Une place centrale. Car c'est dans nos Communes que la culture basque se développe et que la langue basque sera sauvée. Dès 1990 un Syndicat intercommunal a été créé pour soutenir la culture basque. Il regroupe la quasi-totalité des communes. Cotisation annuelle 1 euro par habitant. Milafranga a adhéré dès le début. En retour les Communes profitent des associations comme Leinua. Chaque année un vingtaine de communes montent des projets concertés avec l'ICB : spectacles, expositions, conférences...

MB : Toute cette organisation pour un petit pays comme le Pays Basque ?

Erramun : Le rayonnement de l'Institut est prodigieux. Par exemple son exposition itinérante "Kantuketan 1999" qui permet d'auditionner 400 chants basques dans un cadre audio-visuel et interactif a circulé dans de nombreuses communes des deux côtés de la frontière. Puis elle a voyagé en 4 langues à Bordeaux, Paris, Barcelone. Actuellement l'exposition est à San Francisco, en attendant de visiter la diaspora basque de Buenos Aires à Montréal.

Les échanges interculturels entre artistes et groupes culturels sont fréquents et chaleureux. Avec nos "voisins" Occitans, Bretons, Corses, Catalans, Alsaciens. Mais aussi avec la Suisse allemande, le Maroc, la communauté Innu du Québec, la Bulgarie, l'Ouzbékistan, la Géorgie (qui est peut-être le berceau de l'euskara).

Pour suivre en temps réel le dynamisme de l'Institut consulter régulièrement le site portail <www.eke.org>.

Euskara Europako lehen mintzaira da eta mundu osoan entzuna da. Gure boza airoski adierazten dugu, herrian eta bazter guzietan, biziaren boza.

Interview réalisé pour Mila Berri par V. Fosse

Agenda

(n'hésitez pas à nous communiquer les dates des manifestations que vous souhaitez voir apparaître dans cette rubrique)

Date	Manifestation
29 au 31 août 2008	Fêtes du village / Milafrangako pestak
07 septembre 2008	Vide-Grenier organisé par le Point Jeune.
20 septembre 2008	Journée des associations, Défi sport. Soirée : repas Paëlla
28 septembre 2008	Kermesse paroissiale
28 septembre 2008	Première course de moto et quad au circuit auto-moto

Les

es membres fondateurs de Mila Berri remercient sincèrement les dizaines de villageois qui leur ont témoigné leur soutien en adhérant à l'association.

Ils recevront prochainement leur carte d'adhérent.

Adhésion

Vous souhaitez participer activement à nos travaux ou simplement nous soutenir ?

Adhérez à l'association en remplissant le formulaire ci-dessous:

Bulletin d'adhésion

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E mail : _____

J'adhère à l'association Mila Berri :

Membre: 10€

Domaine(s) sur le(s)quel(s) je souhaite m'investir dans l'association

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de «Association Mila Berri»

Renvoyer ce bulletin et le chèque à :

Association Mila Berri

Philippe FORSANS

C.D. 257

64990 VILLEFRANQUE

Bulletin de l'association :
«Mila Berri»

Tirage du 15 juillet 2008,
900 exemplaires

Contact : info@milaberri.com

Site : <http://www.milaberri.com>

